

Assujetties au bénéfice réel agricole, les grandes exploitations s'informatisent

Solange RATTIN

SCEES - Bureau de l'information statistique

Le nombre d'exploitations assujetties au bénéfice réel agricole normal ne cesse de progresser : 121 900 en 1995, contre 110 800 en 1990. Ce sont de grandes unités, souvent en société, qui rassemblent près de la moitié du potentiel économique agricole total. La possession d'un micro-ordinateur caractérise les plus grandes d'entre elles.

En 1995, 121 900 exploitations – une sur six – sont assujetties au bénéfice réel agricole normal (encadré ci-contre). Leur nombre progresse en même temps que celui des grandes exploitations, et particulièrement des sociétés : une société sur deux est assujettie, contre 12 % des exploitations individuelles.

Une exploitation assujettie sur quatre possède un micro-ordinateur. Le nombre des exploitations informatisées s'accroît très vite, beaucoup plus vite que celui des exploitations imposées au bénéfice réel agricole normal (tableau 1) [6]. Le micro-ordinateur équipe très souvent les exploitations en société, particulièrement les sociétés commerciales (58 % en possèdent) et les sociétés civiles (45 % en possèdent). En revanche, les GAEC¹ père-fils, dont le fonctionnement s'apparente à celui des exploitations individuelles, ne sont pas mieux équipés que celles-ci.

Une majorité de grandes exploitations

Les exploitations assujetties ont un potentiel économique important : la moitié d'entre elles sont d'une taille supérieure à 60 UDE, soit

environ 90 hectares équivalent-blé, contre 13 % de l'ensemble des exploitations (encadré p. 42). Celles qui possèdent un micro-ordinateur sont encore plus grandes : 70 % dépassent les 60 UDE (graphique 1).

Les exploitations assujetties

Les exploitations étudiées sont assujetties au bénéfice réel agricole normal, obligatoire à partir d'un certain seuil de recettes (1 800 000 F en 1995). Les exploitants assujettis doivent tenir une comptabilité complète, qui comporte un enregistrement systématique de tous les mouvements en espèces, un bilan et un compte d'exploitation détaillé. Cette comptabilité peut être assurée par un organisme extérieur (centre de gestion, etc.). Les exploitations assujetties au bénéfice réel agricole normal seront dites simplement « assujetties », pour faciliter la lecture.

Il existe d'autres régimes d'imposition en matière de bénéfices agricoles, selon le montant moyen des recettes (TVA comprises) au cours des deux années précédentes. Le forfait concerne les exploitants dont les recettes sont inférieures à 500 000 F. Le réel simplifié est appliqué pour des recettes comprises entre 500 000 et 1 800 000 F. À partir de 750 000 F de recettes, l'agriculteur peut opter pour le régime réel normal.

1. Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

Non seulement les exploitations assujetties concentrent 45 % du potentiel économique total, mais la concentration se manifeste aussi à l'intérieur du groupe lui-même. Ainsi, 4 % des unités assujetties, de taille supérieure à 200 UDE, rassemblent 20 % du potentiel total des exploitations assujetties. Parmi les unités assujetties équipées en micro-informatique, 12 % atteignent 200 UDE : ces 3 500 « grandes » unités concentrent 40 % du potentiel des exploitations assujetties informatisées (graphique 2). Ce sont, dans leur quasi-totalité, des sociétés.

Classification des exploitations

La classification européenne des exploitations agricoles est fondée sur la pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel par des coefficients normatifs régionalisés : les marges brutes standard (MBS). La MBS de l'exploitation résulte de la valorisation, à partir de coefficients standard, des différentes productions de l'exploitation. Elle peut être exprimée en hectares d'équivalent-blé, c'est-à-dire en nombre d'hectares dégageant la même marge brute, ou en unités de dimension économique (UDE). Les exploitations sont réparties en classes d'UDE : 2 UDE « 1986 » valent 2 400 écus, soit approximativement 3 hectares équivalent-blé.

L'orientation technico-économique de l'exploitation (OTEX) est déterminée par le poids relatif, dans la MBS, des principaux pôles de regroupement (céréales et grandes cultures, maraichage et horticulture, vignes et vergers, herbivores, granivores).

Un agrandissement plus fréquent

Les exploitations imposées au bénéfice réel agricole normal en 1995 ont été affectées,

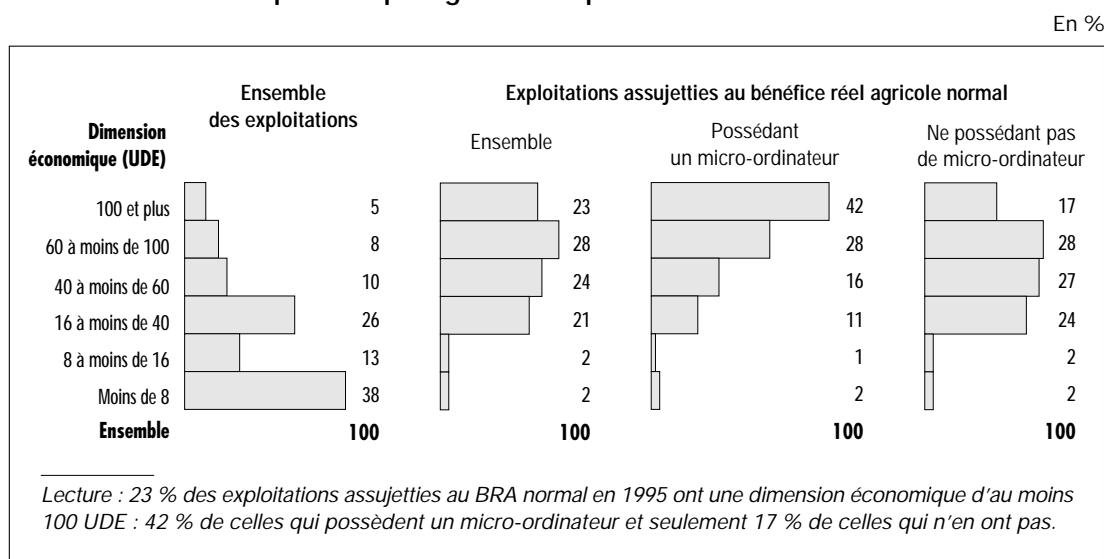
Tableau 1
Le micro-ordinateur en expansion

	1990		1995		Taux annuel moyen de variation 1990-1995 (%)
	En milliers	En %	En milliers	En %	
Nombre d'exploitations :					
* avec comptabilité de gestion	268,6	29	275,9	38	+ 0,5
* possédant un micro-ordinateur	22,8	2	49,9	7	+ 16,9
* assujetties au BRA ¹ normal	110,8	12	121,9	17	+ 1,9
dont possédant un micro-ordinateur	13,8	1	28,4	4	+ 15,6
Total exploitations	923,6	100	734,8	100	- 4,5
dont sociétés	72,5	8	97,1	13	+ 6,0

1. Bénéfice réel agricole.

Sources : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 et 1995

Graphique 1
Un micro-ordinateur pour les plus grandes exploitations



Source : AGRESTE - Enquête structure 1995

depuis 1990, par deux types de mouvements qui se combinent : l'augmentation de leur potentiel économique et l'entrée dans le groupe des assujetties.

Près des deux tiers des exploitations assujetties de 1995 ont augmenté leur potentiel économique depuis 1990, contre la moitié seulement des autres exploitations, dont la taille initiale était déjà moins grande. En effet, plus l'exploitation est importante, plus l'agrandissement est fréquent [1]. Les exploitations de plus de 40 UDE, qu'elles soient ou non assujetties en 1995, se sont agrandies dans la proportion d'environ sept sur dix. Celles de plus de 200 UDE, toujours assujetties, ont accru leur potentiel trois fois sur quatre.

Parmi les unités qui ont fait leur entrée dans le groupe des assujetties entre 1990 et 1995, 70 % se sont agrandies : leur croissance les a sans doute fait atteindre le seuil d'imposition au bénéfice réel obligatoire normal. Celles qui sont devenues imposées à ce régime sans s'agrandir se rapprochaient sans doute du seuil et ont opté volontairement pour ce type d'imposition (tableau 2). L'augmentation du potentiel économique et l'assujettissement vont de pair. Parmi les exploitations assujetties en 1995 qui se sont agrandies en cinq ans, près de la moitié n'étaient pas encore imposées à ce régime en 1990.

Près de 15 % des exploitations assujetties en 1995 se sont équipées d'un micro-ordinateur depuis 1990. Ces unités se sont agrandies plus souvent que celles qui étaient déjà équipées en 1990, mais leur dimension finale reste très inférieure (graphique 3). Enfin, très peu

d'exploitations ont abandonné le micro-ordinateur entre 1990 et 1995 : elles se sont agrandies plus rarement, mais leur dimension initiale était importante et le reste.

Un élevage de granivores sur deux est assujetti

L'assujettissement au bénéfice réel normal est plus fréquent dans les orientations de production où les grandes exploitations sont nombreuses. Les élevages de granivores arrivent au premier rang, avec un élevage assujetti sur deux. Les exploitations de grandes

Tableau 2
Six unités assujetties sur dix se sont agrandies en 5 ans

Exploitations assujetties ¹ en 1995 selon leur situation en 1990 et l'évolution de leur taille ² entre 1990 et 1995	Nombre (milliers)	Part (%)
Ensemble	121,9	100
avec agrandissement	76,8	63
sans agrandissement	45,1	37
Assujetties¹ en 1990	76,8	63
avec agrandissement	45,1	37
sans agrandissement	31,7	26
Non assujetties¹ en 1990	45,1	37
avec agrandissement	31,7	26
sans agrandissement	13,4	11

1. Assujetties au bénéfice réel agricole normal.

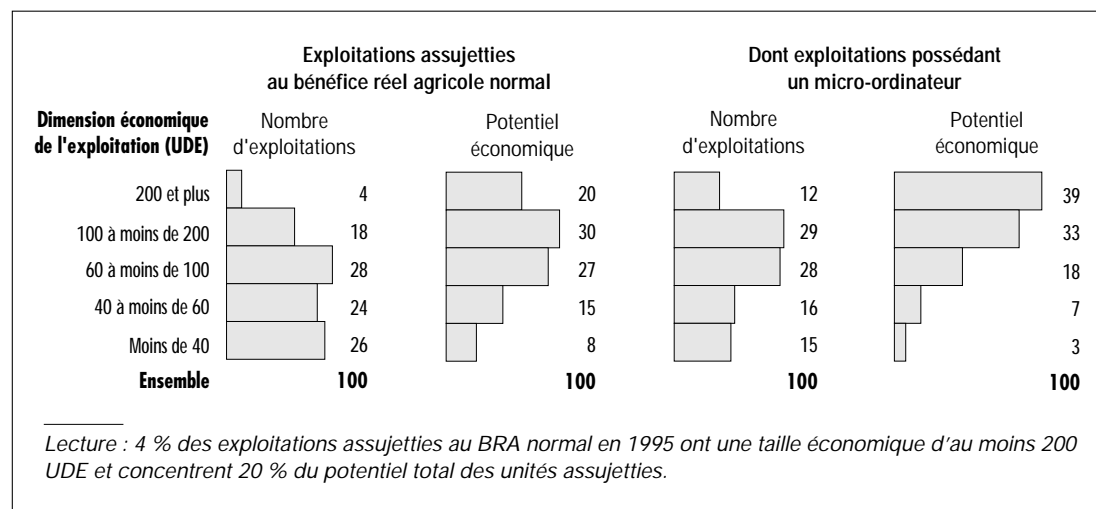
2. Taille économique exprimée en UDE.

Sources : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 et 1995

Graphique 2

Un potentiel plus important pour les possesseurs de micro-ordinateur

En %

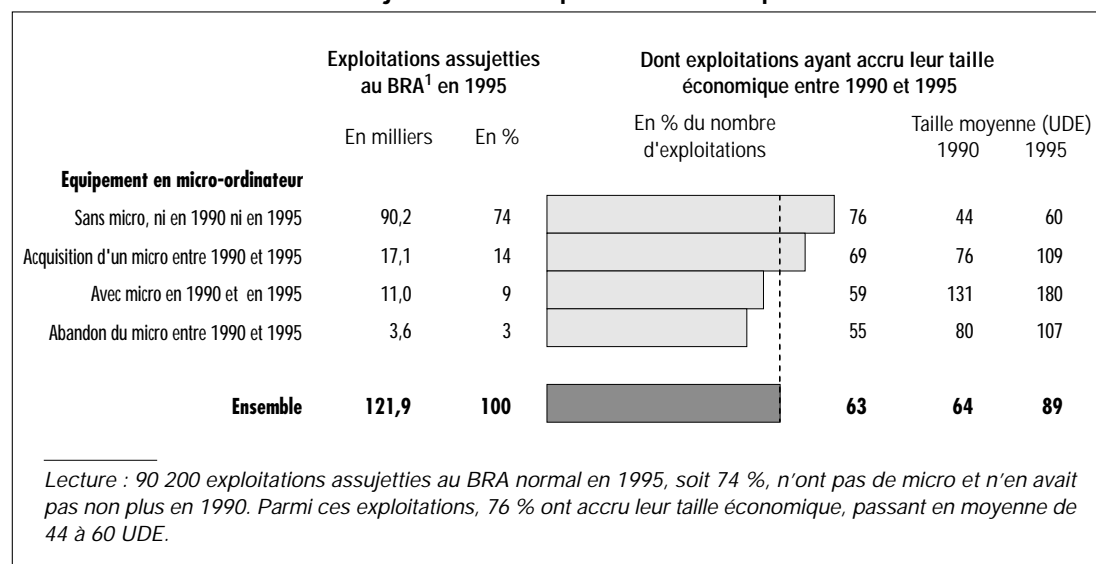


Source : AGRESTE - Enquête structure 1995

cultures viennent ensuite, mais dans la proportion d'une sur quatre. Lorsque la taille de l'exploitation dépasse 100 UDE, soit 150 hectares équivalent-blé, les écarts se réduisent notablement entre les

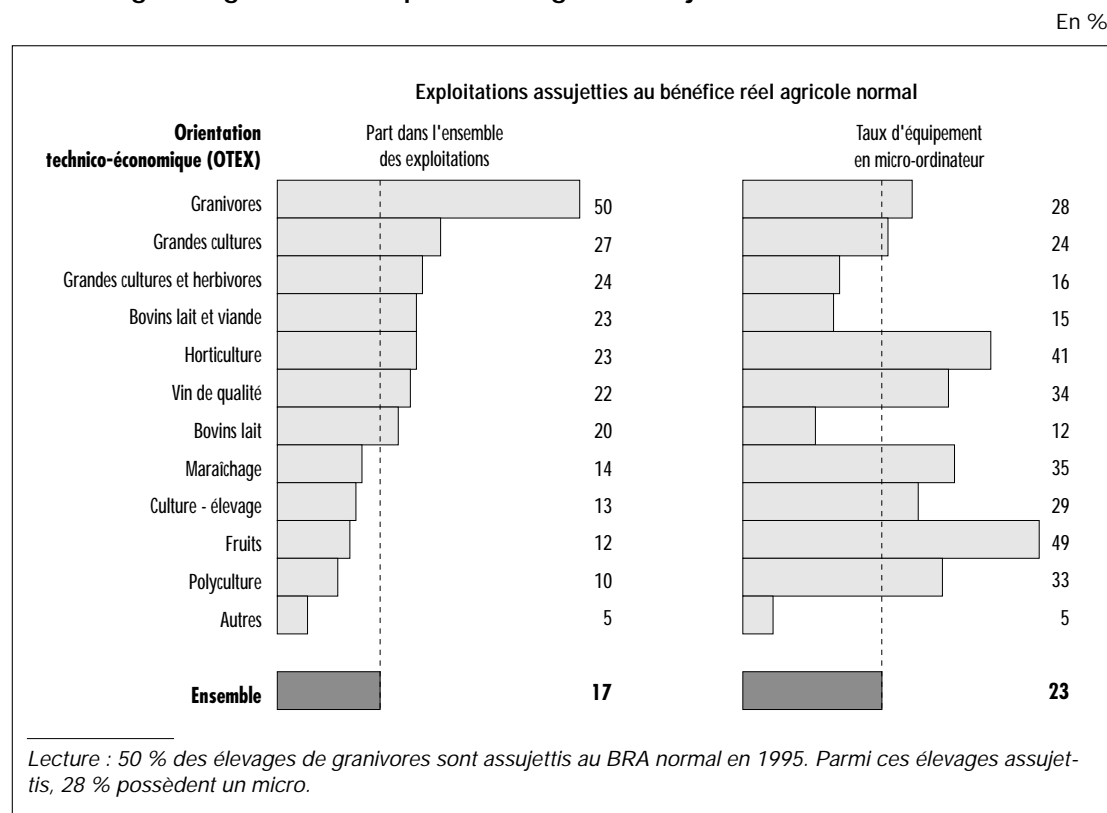
différentes orientations : les trois quarts au moins des unités sont assujetties, exception faite des exploitations horticoles et maraîchères qui restent en deçà des autres. Toutefois, les horticulteurs assujettis sont,

Graphique 3
Près de 15 % des unités assujetties ont acquis un micro depuis moins de 5 ans



Sources : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 et 1995

Graphique 4
Les élevages de granivores au premier rang des assujettis



Source : AGRESTE - Enquête structure 1995

derrière les arboriculteurs, les seconds possesseurs de micro-ordinateurs : plus de 40 %. Les maraîchers, les viticulteurs de qualité et les exploitants pratiquant la polyculture viennent ensuite : un tiers d'entre eux sont équipés de matériel informatique (graphique 4). Certaines de ces exploitations ont en effet une activité supplémentaire de commercialisation, qui nécessite l'usage d'un tel outil, pour le suivi d'un fichier de clients par exemple (encadré). Les exploitations assujetties sont donc nombreuses à posséder un micro-ordinateur dans certaines régions où les spéculations précédentes sont bien représentées : 38 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 34 % en Aquitaine. En revanche, la répartition géographique de l'ensemble des exploitations assujetties reflète plutôt celle des formes sociétaires, avec une bonne représentation du centre-nord de la France (cartes 1).

Les exploitations assujetties concentrent la plupart des productions

La superficie agricole utilisée apparaît moins concentrée dans les exploitations assujetties que le potentiel économique : les élevages hors-sol et les exploitations de cultures spécialisées ne requièrent pas des surfaces très importantes. Les unités assujetties rassemblent en effet 37 % de la SAU totale, mais 45 % du potentiel économique total des exploitations. Toutefois, elles atteignent 85 hectares de surface moyenne en 1995, contre 39 pour l'ensemble des exploitations. Quand elles possèdent un micro-ordinateur, leur superficie moyenne s'approche de 100 hectares.

Les producteurs de betterave industrielle sont en majorité assujettis au bénéfice réel agricole

Les exploitations assujetties aux bénéfices industriels et commerciaux

En 1995, 23 700 exploitations, soit 3 % de l'ensemble, sont assujetties aux bénéfices industriels et commerciaux (BIC). Ce type d'imposition, obligatoire pour les sociétés commerciales, est un peu plus répandu parmi les unités dont la spéculation principale peut amener à une commercialisation directe des produits : horticulture (16 % des exploitations), fruits ou maraîchage (6 %), élevages d'ovins-caprins ou de granivores (5 %). Les unités imposées aux bénéfices industriels et commerciaux sont en moyenne plus grandes que l'ensemble

des exploitations. On y trouve cependant aussi bien de petites unités dont les revenus commerciaux compensent la faiblesse des revenus agricoles, que des grandes, qui font appel à des salariés pour mener conjointement les deux activités (tableau). Un quart de ces exploitations sont également assujetties au bénéfice réel agricole normal, la moitié tient une comptabilité de gestion. Enfin, 17 % possèdent un micro-ordinateur, taux d'équipement deux fois et demi plus élevé que dans l'ensemble des exploitations.

Plus de 40 % des exploitations imposées aux BIC ont moins de 8 UDE

Caractéristiques des exploitations en 1995	Assujetties aux BIC ¹	Assujetties au BRA ² normal	Ensemble des exploitations agricoles
Nombre d'exploitations (milliers)	23,7	121,9	734,8
Proportion d'exploitations (%) :			
* de moins de 8 UDE	44	2	38
* de plus de 40 UDE	26	74	24
* avec salariés permanents	25	32	9
* avec salariés saisonniers	32	41	25
* assujetties au BRA ²	26	100	17
* avec comptabilité de gestion	53	100	38
* possédant un micro-ordinateur	17	23	7
Moyennes par exploitation			
Superficie agricole utilisée (ha)	35	85	39
Dimension économique (UDE)	44	80	29
Quantité de travail (UTA)	2,0	2,7	1,4

1. Bénéfices industriels et commerciaux.

2. Bénéfice réel agricole.

Source : AGRESTE - Enquête structure 1995

normal et, dans ce cas, cultivent les trois quarts de la superficie totale en betterave. Les éleveurs de porcs appartiennent beaucoup moins souvent au groupe étudié (18 %), mais ceux qui en font partie possèdent les trois quarts du cheptel porcin français (tableau 3). De même, les aviculteurs assujettis élèvent en moyenne cinq fois plus d'animaux que les autres et détiennent, au total, les deux tiers des volailles. Il existe en effet dans les élevages de granivores, une scission très nette entre la production familiale, fréquente mais peu importante, et les grands élevages spécialisés qui atteignent des dimensions très importantes [3].

Les exploitations assujetties concentrent également une grande part du matériel le plus performant. Elles détiennent 60 % du parc² des tracteurs de plus de 110 chevaux ou des récolteuses de betteraves, 40 % de celui des moissonneuses-batteuses, des récolteuses de pommes de terre et des machines à vendanger.

2. Parc des exploitations, en propriété ou copropriété.

Près de trois personnes à plein temps

Le travail agricole fourni aux exploitations assujetties au bénéfice réel agricole normal représente un tiers du total fourni à l'ensemble des exploitations en 1995. Ces grandes exploitations requièrent en effet un travail important : 2,7 unités-travail-année (UTA) en moyenne pour chacune, contre 1,4 pour l'ensemble des exploitations³. Quand elles sont informatisées, elles emploient en moyenne l'équivalent de 4,4 personnes à plein temps, et 7 % d'entre elles fournissent au moins l'équivalent de dix emplois à plein temps (graphique 5). La quasi-totalité de ces unités sont des sociétés.

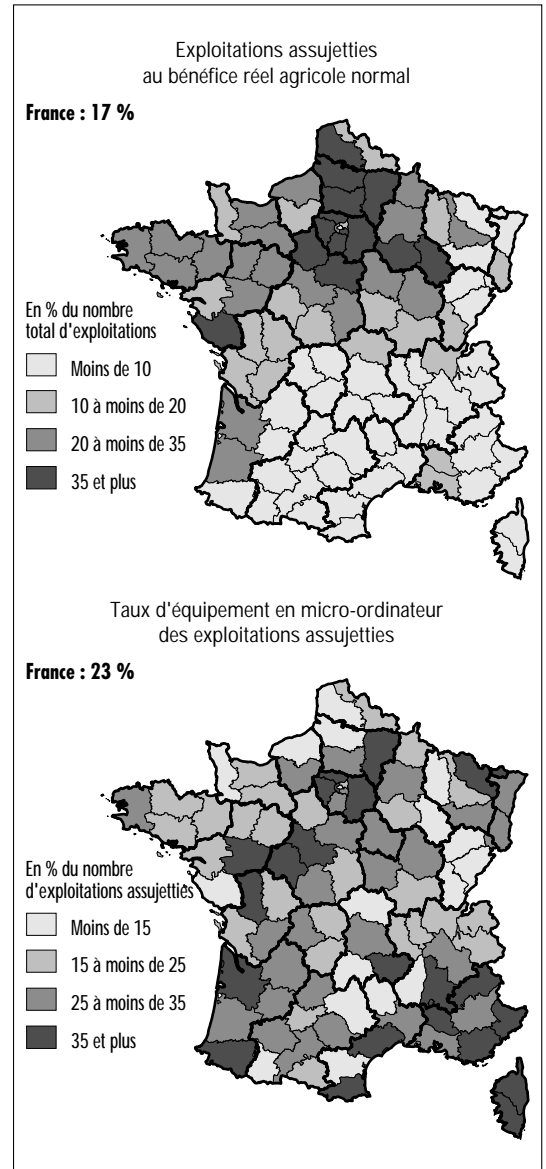
3. Une UTA équivaut au travail effectué par une personne occupée à plein temps pendant une année.

La main-d'œuvre salariée a donc un poids beaucoup plus important dans les exploitations assujetties : elle effectue 40 % du travail total, contre 20 % dans les autres exploitations. Quand l'exploitation est informatisée, les salariés assurent 60 % du travail total. Pourtant, un tiers seulement des exploitations assujetties ont au moins un salarié permanent, mais elles emploient 70 % de l'effectif total des salariés agricoles permanents. Enfin, 40 % des exploitations assujetties emploient des salariés saisonniers et les trois quarts font appel aux services de la main-d'œuvre fournie par les entreprises de travaux agricoles.

Sur les unités assujetties, le travail salarié renforce donc le travail familial, qui est lui-même

4. Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants de société et les aides familiaux (conjoints et autres personnes).

Cartes 1 Des exploitations assujetties nombreuses dans le Centre-Nord, et bien dotées en micro en Provence et en Aquitaine



Source : AGRESTE - Enquête structure 1995

plus important : 2,2 actifs familiaux⁴ en moyenne par exploitation assujettie, contre 1,9 pour l'ensemble des exploitations. Les trois quarts des conjointes d'exploitants individuels assujettis sont actives agricoles, contre la moitié des conjointes de non assujettis. En revanche, dans les sociétés, les conjointes non coexploitantes travaillent peu sur les exploitations. Elles exercent plutôt une autre profession, et le travail requis est assuré par une main-d'œuvre salariée [4, 5].

Plus des trois quarts des chefs d'exploitation assujettie travaillent à plein temps et n'ont aucune autre activité, contre la moitié de l'ensemble des chefs d'exploitation. Lorsqu'il existe une deuxième activité, elle s'exerce plutôt à titre secondaire, et consiste souvent en une fonction d'élu (maire, représentant syndical, etc.), surtout si les exploitations sont équipées en matériel informatique [2]. Les exploitants assujettis ont aussi, plus souvent

que les autres, reçu une formation agricole, adaptée à leur profession, et ont atteint un niveau d'étude plus élevé. La quasi-totalité des moins de 40 ans ont suivi un enseignement agricole et 12 % ont fait des études supérieures, deux fois plus que dans l'ensemble des exploitants de même âge. Enfin, 22 % des exploitants assujettis équipés en micro-informatique bénéficient d'un niveau de formation supérieur.

Tableau 3
Les élevages porcins assujettis élèvent les trois quarts du cheptel

Nature des productions	Part des unités assujetties ¹ (%)		Production moyenne (ha ou nombre de têtes)	
	Exploitations productrices	Production	Unités assujetties	Ensemble des exploitations
Productions végétales				
Betteraves industrielles	59	78	19	14
Légumes secs et protéagineux	51	66	14	11
Oléagineux	35	46	21	16
dont colza	48	59	17	14
Céréales	22	47	41	19
Vignes	13	35	15	5
dont AOC	20	42	15	7
Vergers six espèces	12	46	18	5
Productions animales				
Bovins	18	33	111	60
Porcins	18	73	652	157
Volailles	12	66	4 384	804
Ovins	8	12	126	89

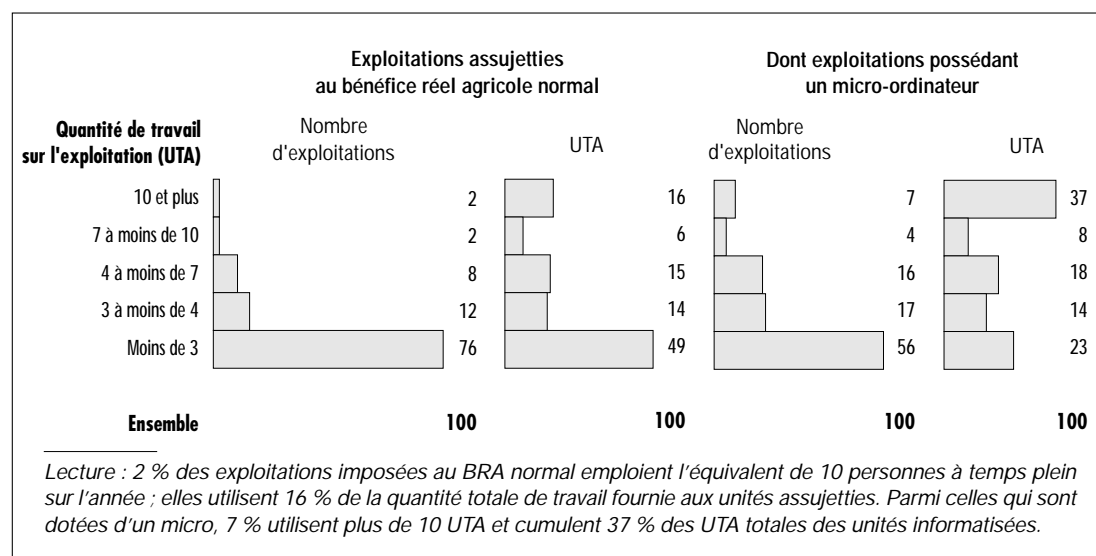
1. Assujetties au bénéfice réel agricole normal.

Lecture : 59 % des exploitations cultivant des betteraves industrielles sont assujetties au BRA normal en 1995 ; elles détiennent 78 % de la surface totale en betteraves, soit en moyenne 19 ha par exploitation, contre 14 ha pour l'ensemble des unités productrices.

Source : AGRESTE - Enquête structure 1995

Graphique 5
Un travail plus important dans les exploitations équipées d'un micro

En %



Source : AGRESTE - Enquête structure 1995

Éléments bibliographiques

[1] DEMOTES-MAINARD M., RATTIN S. (1997), « L'agrandissement des exploitations permet le maintien de leur revenu réel ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 21, septembre.

[2] FRÉMONT J.-M., NABUCET F. (1997), « De l'ouvrier-paysan à l'agriculteur-entrepreneur, la double activité des chefs d'exploitation évolue ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 16, juin.

[3] MAGDELAINE P., GUIBERT F. (1997), « L'aviculture en 1994 ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 17 - 18, août.

[4] RATTIN S. (1997), « Le développement des formes sociétaires revalorise le métier d'agricultrice ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 21, septembre.

[5] RATTIN S. (1996), « 700 000 exploitations, 1 500 000 actifs agricoles en 1995 ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 7 - 8, octobre.

[6] RATTIN S. (1992), « L'agriculture s'informatise ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 11, septembre.